

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

*Nombre de Conseillers*

*En Exercice : 11*

*Présents : 11*

*Procuration 0*

*Votants 11*

Le quatorze avril deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

**Date de convocation** : 07 avril 2023

**PRESENTS** : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT, Franck, Mr BIDOU Sébastien M BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, Mme MAUZE Nathalie, M ALGERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, Mme SOUBRANT Maryse, M ROUSSEAU

**ABSENTS EXCUSES**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GUERRIER Josiane

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les points à l'ordre du jour sont l'approbation du compte de gestion 2022, ainsi que le vote du compte administratif 2022 Elle rappelle que ce compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les comptes de gestion et administratif sont votés à l'unanimité des membres présents ;  
(Une précision est donnée : certaines factures de 2021 payées en 2022 impactent le budget 2022).

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET N°00 004

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		148 366,30		173 435,37		321 801,67
Opérations de l'exercice	669 828,66	644 210,30	206 106,02	212 567,61	875 934,68	856 777,91
<b>TOTAUX</b>	<b>669 828,66</b>	<b>792 576,60</b>	<b>206 106,02</b>	<b>386 002,98</b>	<b>875 934,68</b>	<b>1 178 579,58</b>
Résultats de clôture		122 747,94		179 896,96		302 644,90
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>669 828,66</b>	<b>792 576,60</b>	<b>206 106,02</b>	<b>386 002,98</b>	<b>875 934,68</b>	<b>1 178 579,58</b>
Résultats définitifs		122 747,94		179 896,96		302 644,90

#### AFFECTATION DU RESULTAT

**Pour mémoire :**

Excédent de fonctionnement antérieur :	148 366,30
Résultat d'investissement antérieur :	173 435,37
Solde d'exécution de l'exercice :	6 461,59

**Solde d'exécution cumulé (ligne 001 Recette Invest BP 2023)**

**179 896,96**

**Restes à réaliser au 31/12/2022**

Dépenses d'investissement : 23 000,00  
Recettes d'investissement : 0,00

**Solde :** 23 000,00

Rappel solde d'exécution cumulé 179 896,96  
Rappel des restes à réaliser : - 23 000,00

**Total :** 156 896,96

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : - 25 618,36  
Résultat antérieur : 148 366,30

Total 122 747,94

**AFFECTATION**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) 1068 **0.00**

1. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(Ligne 002 Recette de fonctionnement du BP 2023) **122 747,94**

Total **122 747,94**

**VOTE DU BUDGET 2023**

Le Maire expose le contenu du budget en résumant l'orientation générale du budget :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	748 135.75	748135.75
Investissement	227 714.17	227 714.17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- décide d'adopter le budget primitif 2023 de la Commune d'Anzême, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux sommes présentées ci-dessus, présentant le budget principal.

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023**

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état adressé par les Services Fiscaux pour la révision des taxes 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau, décide à 10 voix pour et 1 contre, de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2023, les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9.21 %  
- Taxe foncière : 34.01 %  
- Taxe foncière non bâti : 43.53 %

**VOTE BUDGET LOTISSEMENT**

Le Maire informe que le budget lotissement doit être voté pour l'année 2023 car il y a une opération de régularisation à passer cette année.

## **MISE A JOUR RIFSEEP**

Le Maire informe le Conseil que suite à une réunion avec le Centre de Gestion pour faire un point sur les ressources humaines, il convient de revoir les tableaux d'attributions des Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le Complémentaire Indemnitaire Annuel pour les agents en intégrant l'ensemble des agents dans deux groupes de la catégorie C et en indiquant des plafonds pour plus de souplesse.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Le Maire informe que le montant de la subvention aux associations sera versé après le dépôt, à la mairie, du document CERFA obligatoire pour l'obtention de subventions. L'enveloppe budgétaire est prévue au budget.

## **RESTITUTION COMPETENCE AMENAGEMENT ENTRETIEN ET GESTION SITE PUY DE GAUDY DE STE FEYRE**

Cette restitution de compétence est en effet décidée par arrêté préfectoral après délibérations concordantes du Conseil communautaire, qui s'est prononcé favorablement par délibération le 23 février 2023 et conseiller municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent la rétrocession de la compétence « l'aménagement l'entretien et la gestion du site du Puy de Gaudy sis sur la commune de Sainte-Feyre » aux communes et autorisent Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce dossier

## **SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de deux élèves de 3<sup>ème</sup> du Collège Louis DURAND pour un voyage scolaire en Normandie Angleterre  
Le Conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 80 euros par élève soit 160 euros.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Journée de nettoyage : Mr Christian ROUSSEAU informe qu'une benne de 30m cube et des géobox seront mises à disposition par Evolis 23 dans le cadre de la journée nationale de nettoyage de la nature, le 16 septembre, pour une opération sur la piste de Busserolles (ancienne ligne de chemin de fer)

Les associations seront contactées pour connaître leur éventuelle possibilité de participation.

A cette occasion il est indiqué que part fixe de la taxe Ordures Ménagères est en baisse pour la commune et passe de 12,20% à 9,14%.

- Petits-déjeuners : Mr Sébastien BIDOUE informe qu'il y eu des demandes de petits-déjeuners pour les vacances scolaires, il propose de le mettre en place dès les vacances de printemps.

- Site de Péchadoire : Le repreneur du site d'Anzême reprendrait le camping, le restaurant, les tennis, le tir à arc et le swing golf ainsi que Jouillat et la Chapelle Taillefert.

- Livraison des repas : Une habitante a bénéficié provisoirement de la livraison de repas préparées par la Cantine. Ceci ne peut perdurer pour des questions de sécurité alimentaire.  
Il est rappelé qu'une demande d'adhésion a été faite en fin d'année auprès du SIVU, nous attendons un retour.

Fin de séance : 23H15